
Adresse des membres du conseil-général de la commune de Montdidier qui annoncent avoir célébré le 20 nivôse la fête de la Raison, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du conseil-général de la commune de Montdidier qui annoncent avoir célébré le 20 nivôse la fête de la Raison, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 432-433;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36380_t2_0432_0000_17

Fichier pdf généré le 15/05/2023

5

La société républicaine de Donzère (1) dépose sur l'autel de la patrie 229 liv. 5 s., dont 36 en argent, et annonce qu'elle a fait passer au district de Montélimar, pour les défenseurs de la patrie, 18 paires de bas, 7 paires de souliers, 20 chemises et un quintal de charpie (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Donzère, 16 niv. II] (4)

« Liberté, Union, Egalité,

Citoyen président,

Petite, pauvre et exposée sur la grande route, notre commune, quoique chef-lieu de canton, n'a été connue jusqu'ici que de ceux qui la prirent. L'esprit qui l'anime est celui du républicanisme. Tous y étoient naturellement portés dans les principes de la révolution quand nos prêtres rétractant les leurs agitèrent et divisèrent les citoyens. Cette fermentation ne dura qu'autant que resta l'ancien curé. L'ordre, la loi, et la paix réclamoient son éloignement; la municipalité l'opéra aussitôt que son successeur arriva. Tout le monde a fait des sacrifices, et tout le monde est revenu à l'amour du bien par celui de la patrie. Sur une population de 1 100 âmes, nous lui avons fourni 150 défenseurs et en formons d'autres pour leur succéder. Ces sentiments ne sont pas les seuls, d'autres les ont accompagnés; ce souvenir nous flatte plus que la publicité qu'on pourroit leur donner. Le verbal que nous t'envoyons avec ce qu'il renferme est de son ressort. Tu verras, citoyen, la nécessité de faire mention de nous, dans des efforts infiniment inférieurs à ceux que nous avons faits, et dont nous ne tirons vanité en silence que par ce que d'autres communes ont tiré de la vente de biens nationaux en parlant.

Laissons-les jouir de la gloire de leurs intérêts, la nôtre est dans ceux de la patrie en général. Ce que nous t'envoyons est indifféremment pour ses enfants qui en ont le plus besoin en la défendant. Les effets, bas, souliers, chemises et culottes, vieux linge et charpie seront remis au district de Montélimar qui est le nôtre et département de la Drôme. Salut et fraternité. »

BAYLLE (présid.), BLANC (vice-présid.), FOI, GAUTIER fils, COURSE, FAUGIER, JOUBERT (secrét.), FAUGIER (secrét.), MAIGRON (secrét.).

[Extraits des délibérations, 16 niv. II]

En suite d'une assemblée générale de la Société les membres du Bureau de correspondance chargés par elle de faire le relevé des dons en argent, assignats, vieux linge, charpie, bas, souliers, etc., chemises, ont trouvé, dans l'exécution la preuve la plus complète de la bonne volonté générale de cette commune de laquelle résulte qu'elle fait don en faveur des défenseurs de la patrie de 229 l. 5 s. dont 36 en argent, de 18 paires de bas, 7 de souliers, 20 chemises, 106 livres vieux linge dont 28 livres et demie en charpie, 36 l. 15 s. pour la faire faire; de tout

(1) Drôme.

(2) P.V., XXIX, 313.

(3) Bⁱⁿ, 29 niv.

(4) C 288, pl. 881, p. 11 et 12.

quoi le bureau réuni est chargé par l'assemblée générale de la Société de dresser le procès-verbal d'envoi et copie collationnée par lui au Ministre de l'Intérieur avec une adresse relative et ont signé [les mêmes].

6

Les sans-culottes de Charolles font part à la Convention qu'à la nouvelle de la victoire sur l'infâme cité dont le nom seul est un crime, la joie générale s'est manifestée par le chant de l'hymne des Marseillais et la danse de la Carmagnole au pied de l'arbre sacré de la liberté. Ils invitent la Convention à rester à son poste (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Charolles, 9 niv. II] (3)

« Citoyens Représentans,

La victoire remportée par les soldats de la République sur l'infâme cité dont le nom même est un crime a retenti aux oreilles des Sans-Culottes de Charolles avant même que la Convention eût pu en être instruite. L'explosion de la joie générale fut aussi prompte que l'heureuse nouvelle de la prise du Fort la Montagne. Elle fut publiquement manifestée à l'instant même par le chant de l'hymne des Marseillois, et la danse de la Carmagnole au pied de l'arbre sacré de la Liberté. Elle sera renouvelée demain décadi. La fête sera simple parce que le faste ne fut jamais l'emblème des Républicains.

Courage dignes Représentans, fidèles Montagnards! Votre énergie a mis la victoire à l'ordre du jour; que la hache du salut public ne cesse d'être levée que lorsque les despotes, à genoux devant ceux qu'ils traitoient en esclaves, devant cette poignée de factieux de 25 millions d'hommes libres, auront reçu les lois que les Français, peut-être encore trop généreux, voudront leur imposer.

Restez donc à votre poste si dignement rempli et recevez les hommages et la reconnaissance que mérite la vertu.

Vive la République française une, indivisible et démocratique. Vive la Montagne. »

L.M. FRICERIES (?), DENQUIOU, LAMBORET, PERRIN, NOIRCY l'aîné, SEURRE, LAISON (lieut. de gendarmerie), LAGRANGE, GOYARD, MICHEGAUX fils, RÉBÉ, ZECH, JEANDEAU.

7

Les membres composant le conseil-général de la commune de Montdidier annoncent que leurs concitoyens ont célébré, le 20 nivôse, la fête de la Raison. Des discours brûlans de philosophie et de patriotisme, des hymnes, un banquet civique et fraternel et des danses ont prolongé la fête jusqu'au lendemain (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXIX, 313.

(2) Bⁱⁿ, 29 niv.

(3) C 289, pl. 894, p. 19.

(4) P.V., XXIX, 313.

(5) Bⁱⁿ, 29 niv.

[*Montdidier, 23 niv. II*] (1)

« Citoyens Représentants du Peuple,

La fête de la raison s'est le 20 de ce mois célébrée à la satisfaction de toute notre commune. L'inauguration des bustes de Marat et de Le Pelletier s'y est fait et l'arbre de la Raison a été planté au parvis du Temple.

Dans ce jour tous nos concitoyens ont manifesté la joie la plus grande et elle auroit été complète si le c^m Dumont qui avoit promis d'assister à la fête avoit pu s'y rendre et être le témoin de leur allégresse.

Mais une maladie qui le retient à Abbeville nous a privé du plaisir de le posséder ou de profiter de sa morale philosophique.

Le c^m Pucelle, maire l'a suppléé par des discours brûlants de Philosophie et de patriotisme. La Société populaire et tous les corps constitués de la commune ont assisté à cette fête qui sera à jamais mémorable pour nos concitoyens.

Des hymnes à la raison, en l'honneur de Le Peletier et de Marat ont été chantés pendant toute la fête qui a été terminée par un banquet civique et fraternel et par des danses qui ont duré jusqu'au lendemain trois heures du matin. »

PUCELLE (*maire*), L. MESNARD (*agent nat.*), SONNET (*secrét.*), SÉNÉCHAL, MOUTON, J. DENISAER.

8

Les habitans de la commune d'Aulon (2) font part à la Convention qu'ils viennent de se réunir en société populaire, que leurs premières pensées ont été dirigées vers le Sénat auguste du Peuple françois, et qu'aux cris mille fois répétés de *vive la République ! vive la Montagne !* ils ont fait le serment solennel de maintenir la Liberté et l'Égalité, ou de mourir en les défendant (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

9

Le citoyen Sainthorend, demeurant à Bousac-la-Montagne, département de la Creuse, fait don à la patrie de la finance de son office de notaire (5).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (6).

10

Le citoyen Rouhier, maire de la commune de Villaine (7), fait don de la moitié de la finance de l'office de notaire dont son père était pourvu, et s'engage de payer 5 liv. tous les ans jusqu'à la fin de la guerre (8). Il demande que le nom de la commune de Villaine-en-Duemois soit

changé en celui de Villaine-la-Montagne (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation.

11

Les membres de la société populaire du canton de Condrieu annoncent qu'ils envoient à nos frères d'armes, à Grenoble, 544 chemises, 53 draps de lit, 17 paires de souliers, une paire de boucles d'argent et plusieurs autres petits objets en argent, un écu de 6 liv., 2 petits écus, une pièce de 12 sols (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Condrieu, 21 niv. II*] (4)

« Citoyen Président,

Des hommes comme nous, nous traitoient de troupeaux de brebis égarées et en vérité nous ne faisons que brouter, car ils s'approprioient tout ce que la terre a de bon et d'exquis. Mais ne voilà-t-il pas que depuis quelque temps nous reconnaisant pour des hommes, nous avons ôté le fouet de nos pastres et sans beaucoup de peine nous les avons réunis dans une bergerie. C'est à vous à leur faire supporter la peine du tallion, envoyez les dans les beaux champs de l'Amérique paître à leur tour.

Pous nous, nous envoyons à nos frères d'armes, au magasin de Grenoble, 544 chemises, 53 draps de lit et 17 paires de souliers, une paire de boucles d'argent, qu'a donné le maire, d'autres petits effets en argent, un écu de six livres, deux petits écus, une pièce de 12 sols, donnée au Comité Révolutionnaire. Nous avons pour mettre au creuset deux croix que l'on appelloit autrefois de St-Louis. L'une étoit à Servan, il l'avoit donné au Comité de Philanthropie. Nous l'avons achetée des pauvres, l'autre a été remise par Lachapelle au Comité révolutionnaire. Nous vous envoyons aussi l'extrait du procès-verbal contenant don de la finance de l'office de notaire de notre frère Mouton; 2°, il a été fait abandon d'un contrat au profit de la République de 25 000 l. par la Duchol Veuve Bozas; 3°, 1 500 l. donnés par les frères Boudin, de la Société. Le Comité vous fit passer 222 marcs d'argenterie et de galons; à une autre adresse, nous faisons passer le fer des ci-devant églises; enfin dans un autre endroit nous envoyons les cloches, et nous espérons que nos ennemis sentiront les effets de ces petits dons.

Nos amis les vieillards et infirmes profitent aussi de ce qui a été fait révolutionnairement et auront les matelas et couvertures que les égoïstes avoient de trop, ces respectables citoyens crient avec des larmes de reconnoissance comme nous. Vive la République, Vive les Montagnards.»

Plus 18 paires de souliers, en tout 35 paires,

BERTHOLA (*présid.*), MARVALINY (*secrét.*), MARRECHET (*secrét.*).

Vu au Comité révol. de Condrieu. Les membres ayant coopéré à l'adresse dans la Société : L. G. MOREL, D. DONNERIEUX, Guy PERT, E. BORY, VALETTE.

(1) C 288, pl. 887, p. 43.

(2) Gers.

(3) P.V., XXIX, 314.

(4) Bⁱⁿ, 29 niv.

(5) P.V., XXIX, 314.

(6) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^t).

(7) Villaine-en-Duemois (Côte-d'Or).

(8) P.V., XXIX, 314.

(1) Bⁱⁿ, 29 niv.

(2) P.V., XXIX, 314.

(3) Bⁱⁿ, 29 niv.

(4) C 288, pl. 881, p. 8.